

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 22 JANVIER 2025

Le mercredi vingt-deux janvier deux mille vingt-cinq le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe MARION, Maire.

Membres présents : Philippe MARION ; Yves RACHEDI ; Marie-Thérèse DARIER ; Serge DREVON ; Carmen SENTA-LOYS ; Christian MEA ; Béatrice TRANCHAND ; Youri LAROCHE ; Sophie CETIN ; Martine MOUTON ; José GARCIA ; Sandrine SALANEUVE ; Jérôme MORGANT ; Laura MOUNIER ; Alexandre MARZUCCHI ; Isabelle DESCHAMPS ; Sylvie DIANI ; Eric MOUNIER ; Stéphane BOULAHBAS ; Magalie VEYRIER ;

Membres absents : Valérie MIGNOT ; Kati SZAKALY ; Mégane ROMAND ; Jocelyn GABRY ; Annick SOUCHON-MARTINET ; Cécile MICHEL ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES ;

Pouvoirs : Valérie MIGNOT à Béatrice TRANCHAND ; Kati SZAKALY à Marie-Thérèse DARIER ; Mégane ROMAND à Martine MOUTON ; Jocelyn GABRY à Yves RACHEDI ; Annick SOUCHON-MARTINET à Philippe MARION ; Cécile MICHEL à Stéphane BOULAHBAS ; Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Sylvie DIANI ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 20 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 15 janvier 2025

Secrétaire : Marie-Thérèse DARIER

2025-07 – PROTOCOLE D'ACCORD PERMETTANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGES PAR LA COMMUNE POUR LE COMPTE DE CNR

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de protocole ;

Considérant que la Ville de Condrieu a décidé de procéder à des déblaiements d'urgence, afin de rétablir l'écoulement des eaux dans l'attente du dragage réalisé par la CNR, à la suite de l'épisode dit « Cévenol » qui a touché le territoire ;

Considérant que la CNR et la Commune se sont rencontrées afin de discuter de la prise en charge des frais engagés par la Ville de Condrieu pour la mise en œuvre des travaux d'urgence, travaux qui, auraient dû être réalisés par CNR directement ;

Considérant que cette situation, qui résulte d'une urgence imprévue, a entraîné pour la Commune des dépenses qui n'étaient pas initialement à sa charge ; que pour cette raison le remboursement des frais engagés par CNR est souhaité ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

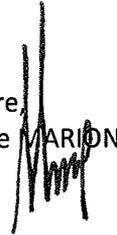
Article 1^{er} : D'approuver le Protocole d'accord permettant le remboursement des frais engagés par la Commune pour le compte de CNR ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le protocole et à prendre toute mesure permettant la bonne application de la présente.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 23 janvier 2025

Le Maire,
Philippe MARION



Le secrétaire de séance,
Marie-Thérèse DARIER

Acte exécutoire :

- Transmis en Préfecture le :
- Affiché le :